

RÉADAPTATION

2030

un appel à l'action

Les participants à la réunion *Réadaptation 2030 : un appel à l'action* reconnaissent ce qui suit :

- A. Les besoins non satisfaits en matière de réadaptation sont substantiels à travers le monde, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire.
- B. Compte tenu des tendances démographiques et sanitaires mondiales, telles que le vieillissement de la population et le nombre croissant de personnes vivant avec les conséquences d'une maladie ou d'un traumatisme, la demande en services de réadaptation continuera à augmenter.
- C. Un meilleur accès aux services de réadaptation est nécessaire pour « (p)ermettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » (Objectif de développement durable, ODD 3) et d'atteindre la cible 3.8 des ODD, à savoir : « (f)aire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ».
- D. La réadaptation est un élément fondamental du continuum de soins, au même titre que la prévention, la promotion, le traitement et les soins palliatifs. Elle devrait par conséquent être considérée comme une composante essentielle des services de santé intégrés.
- E. La réadaptation est utile pour répondre aux besoins de personnes atteintes de divers problèmes de santé ou d'un handicap, tout au long de la vie et à tous les niveaux de soins. Ainsi, des partenariats de la réadaptation devraient engager tous les types d'utilisateurs des services de la réadaptation, y compris les personnes ayant un handicap.
- F. Elle constitue un investissement dans le capital humain qui contribue au développement sanitaire, économique et social.
- G. La réadaptation est un instrument pour la mise en œuvre efficace de la *Stratégie et (du) plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020*, du *Plan d'action pour la santé mentale 2013-2020* et du *Cadre pour des services de santé intégrés centrés sur la personne*, et elle contribue aux efforts de l'initiative de coopération mondiale relative aux technologies d'assistance (GATE).
- H. Parmi les obstacles actuels au renforcement et à l'extension de la réadaptation dans les pays figurent notamment :
 - i. une importance insuffisante accordée par les gouvernements face à des priorités concurrentes ;
 - ii. l'absence de politiques et d'une planification de la réadaptation aux niveaux national et infranational ;
 - iii. lorsque le ministère de la Santé et celui des Affaires sociales sont tous deux impliqués dans la réadaptation, une coordination limitée entre ces deux entités ;
 - iv. un financement inexistant ou inadéquat ;
 - v. le manque de données factuelles relatives aux besoins satisfaits et non satisfaits en matière de réadaptation ;
 - vi. un nombre insuffisant de professionnels de la réadaptation et des compétences inadéquates ;
 - vii. l'absence de centres et d'équipement de réadaptation ; et
 - viii. le manque d'intégration dans les systèmes de santé.
- I. Il est urgent que toutes les parties intéressées, y compris les États membres et le Secrétariat de l'OMS, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations représentant des groupes d'utilisateurs de services de réadaptation et des prestataires de services de réadaptation, des organismes de financement, les organisations professionnelles, des instituts de recherche, et les organisations internationales et non-gouvernementales, mènent une action mondiale concertée en vue de renforcer la qualité de la réadaptation.

À la lumière de ce qui précède, les participants s'engagent à œuvrer vers la réalisation des objectifs suivants :

- 1 Créer un leadership et un soutien politique fort en faveur de la réadaptation aux niveaux mondial, national et infranational.
- 2 Renforcer la planification et la mise en œuvre de la réadaptation aux niveaux national et infranational, y compris dans la préparation et la riposte aux situations d'urgence.
- 3 Améliorer l'intégration des services de réadaptation dans le secteur de la santé, et le renforcement des liens intersectoriels, afin de répondre de manière efficace et efficiente aux besoins de la population.
- 4 Inclure la réadaptation dans la couverture sanitaire universelle.
- 5 Élaborer des modèles de prestation de services de réadaptation complets visant à parvenir progressivement à un accès équitable à des services de qualité, y compris aux produits d'assistance, pour toute la population.
- 6 Constituer un effectif de professionnels de la réadaptation solide et multidisciplinaire, adapté au contexte national, et promouvoir l'inclusion des notions liées à la réadaptation dans l'ensemble de la formation des personnels de santé.
- 7 Étendre le financement de la réadaptation par le biais de mécanismes appropriés.
- 8 Collecter des informations liées à la réadaptation en vue d'améliorer les systèmes d'informations sanitaires en incluant les données relatives à la réadaptation au niveau systémique et les informations relatives au fonctionnement basées sur la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) ;
- 9 Développer les capacités de recherche et assurer la disponibilité à plus grande échelle de données factuelles solides en faveur de la réadaptation.
- 10 Créer et renforcer des réseaux et des partenariats dans le domaine de la réadaptation, en particulier entre pays à revenu faible et intermédiaire et pays à revenu élevé.